

Monsieur François PAILLET
Le Valat
43290 MONTREGARD

Le 21 mars 2017.

Tél : 06.20.12.31.84

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-LOIRE
Service S.A.T.U.R.N.
13, Rue des Moulins - CS 60350
43009 LE PUY EN VELAY
Tél. 04 71 05 83 40 - Fax. 04 71 05 83 58

D.D.T de la Haute-Loire
Service de l'Aménagement du
Territoire, de l'Urbanisme et des
Risques Naturels
13 rue Des Moulins
43009 LE PUY EN VELAY

O B J E T : Enquête publique relative au projet d'établissement d'un Plan de
Prévention du Risque Mouvement de Terrain sur la commune de SAINT
VIDAL (43).

REFERENCE : Arrêté préfectoral de la Haute-Loire n° DIPPAL-B3-2017/003 du
03 janvier 2017.

PIECES JOINTES : Procès-verbal des observations recueillies concernant la présente
enquête.

Copie des pages 2 et 3 du registre d'enquête publique.
Copie de la carte du bourg de SAINT VIDAL modifiée par Mrs
Gérard TRESCARTE et Patrice TOURRETTE.

Madame,

J'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe le procès-verbal des observations
recueillies relatives à l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, vous disposez d'un délai de quinze
jours pour produire vos observations éventuelles.

Je vous prie d'agréer Madame à l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire Enquêteur
François PAILLET



Je reconnais avoir reçu le procès-verbal des observations recueillies le 21 mars 2017 à 16h30,
ainsi que la copie des pages 2 et 3 du registre d'enquête publique et la copie de la carte du bourg
de SAINT VIDAL modifiée par Mrs Gérard TRESCARTE et Patrice TOURRETTE.

Madame Charlotte CHEILLETZ.



PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Enquête publique relative au projet d'établissement d'un Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain sur la commune de SAINT VIDAL (43). Enquête publique du 14 février 2017 au 17 mars 2017 inclus.

I - OBSERVATIONS PORTEES SUR LE REGISTRE :

De Monsieur Bernard MOMPO :

Le passage de plus en plus important de voitures légères et de poids lourds dans le centre du bourg de SAINT VIDAL et dans la montée de Locussol va aggraver l'instabilité des zones sensibles d'autant plus que le projet d'un « mini Puy du Fou » au château de SAINT VIDAL va drainer 300 à 400 véhicules jour ce qui ne pourrait qu'accentuer les mouvements de terrains, chutes de pierre...

De Madame Sylvette TRES_CARTE :

En vertu de la loi du 02 février 1995, zone (B) quelle sera la protection mise en place pour sécuriser la falaise donnant en aval de SAINT VIDAL ?

Concernant la falaise amont de SAINT VIDAL le passage de poids lourds peut il avoir une incidence sur la fragilisation de la falaise ? Ne faut il pas limiter les poids lourds ?

La falaise au dessus des deux habitations existantes et le passage de véhicules étant très important quelles sont les préventions prévues pour sécuriser cet endroit ?

Lors d'orages importants, des chutes d'eau se forment sur la falaise en amont de SAINT VIDAL.

De Monsieur Gérard TRES_CARTE (parcelle A 53), de Madame BINA_ZET (parcelle A 1005) et de Monsieur Patrice TOU_RRETTE (parcelle A 51) :

Une servitude de passage passe au milieu des parcelles indiquées ci-dessus. D'un commun accord, ils souhaitent le déplacement de cette servitude sur la partie haute des parcelles sans modification du terrain (plan joint).

De Monsieur Patrice TOU_RRETTE :

Est-il possible de modifier le zonage ZB2 (parcelle A 51) afin qu'il empiète moins le terrain (le remonter de quelques mètres).

De Monsieur Gérard TRES_CARTE :

Est-il possible de remonter de quelques mètres le zonage rouge ZR (parcelle A 53) afin qu'il empiète moins le terrain.

II - COURRIERS RECUS :

Aucun.

III - QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Aucune.

Le 21 mars 2017

Monsieur François PAILLET
Commissaire enquêteur.